

Le budget municipal 2025

Un budget engagé, tourné vers demain

Le 8 avril était voté le budget 2025 en Conseil municipal. Malgré un contexte économique national et international chahuté, la municipalité poursuit ses ambitions au service d'Osny et des Osnysois, et prépare l'avenir.

Les grands chiffres du budget 2025

- **Budget total : 39 354 861 €**
 - Fonctionnement : **24 238 978 €**
 - Investissement : **15 115 883 €**
- **0%** de hausse d'impôts
- Subvention au CCAS **105 000 €**
- Subvention aux associations **124 915 €**
- Subvention à la Caisse des écoles **50 000 €**
- Encours de la dette par habitant **944 €** (contre 981 en moyenne pour les villes de même strate)
- Autofinancement **2 460 000 €**

Fonctionnement

Combien ça coûte ?

- Un repas à la cantine **9,4 €**
- Un berceau au multi-accueil entre **30 et 40 €/jour**
- Une heure d'utilisation du Dojo **25 €**
- Une heure d'utilisation du Gymnase Roger Moritz **17 €**
- Facture d'électricité par jour pour les équipements communaux **1 300 €** (écoles, gymnases, crèches, Hôtel de ville...)

Investissement

Coup d'œil sur les principales dépenses 2025

Soldes de projets réalisés en 2024 : 1 913 263 € (acquisition du Centre socioculturel Le Déclic, construction du pôle Saint Exupéry, réalisation de la Plaine des sports chaussée Jules César)

Entretien et aménagement de la voirie : 1 310 000 € (dont enfouissements des réseaux rues de Puiseux et du Vauvarois, réaménagement et sécurisation du parking public du pôle santé, réfection de trottoirs divers, réfection de la chaussée pente de la Ravinière)

Travaux et entretiens courants dans les bâtiments dont les écoles : 893 733 €

Espaces verts : 701 000 € (dont végétalisation des deux cours de l'école Lameth, travaux d'allées et d'aménagements au cimetière)

Provision acquisitions foncières : 515 000 €

Informatique : 182 902 € (dont sécurisation, nouveaux logiciels et matériels)

Études : 100 000 € (notamment l'extension de l'école Saint Exupéry et la réhabilitation de l'école de la Ravinière)

Passons en revue ses principales orientations avec Jean-Yves Caillaud, adjoint au maire délégué aux finances et aux ressources humaines.

Une fiscalité locale inchangée

Bonne nouvelle pour les contribuables osnysois ! « *Nous avons fait le choix cette année encore de ne pas augmenter les taux d'imposition locaux, et ce pour la 17e année consécutive, afin de préserver le pouvoir d'achat des Osnysois déjà malmené dans le contexte économique actuel* », explique l'élus.

À savoir :

- 42,18 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- 74,59% pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- 13,75% pour la taxe d'habitation liée aux résidences secondaires.

Bon à savoir : cela ne signifie pas pour autant que le montant au bas de votre feuille d'imposition sera identique à 2024, en raison notamment de la revalorisation des bases foncières fixées par l'État au vu de l'inflation (+1,7% en 2025).

Une politique d'investissement volontariste

En 2025, une enveloppe de 12 millions d'€ d'investissement est prévue pour répondre aux besoins des Osnysois, contre 11,6 millions d'€ en 2024. Soit un montant total d'ici à la fin du mandat de 67 millions d'€.

« Pour les réaliser, nous sollicitons le maximum de financements possible auprès de nos différents partenaires : État, Région, Département, CACP, CAF, SDEVO... Cette chasse aux subventions est indispensable pour alléger le poids des investissements dans le budget communal et pour ne pas activer le levier fiscal », précise-t-il.

En 2024, la ville a perçu 2,7 millions d'€ de subventions.

Une volonté affirmée de réduire l'endettement

« Tout en continuant à investir, nous gardons un cap clair : réduire progressivement l'encours de la dette et les charges des intérêts d'emprunt pour envisager l'avenir sereinement, affirme Jean-Yves Caillaud. En 2024, aucun emprunt n'a été contracté. Cette année, nous inscrivons au budget un emprunt prévisionnel de 1 050 000 €, sans être certains pour le moment de l'utiliser ». Une gestion saine et responsable, visant à ne pas faire peser les efforts d'aujourd'hui sur les générations futures.

Le saviez-vous ? Une commune peut emprunter exclusivement pour financer des dépenses d'investissement (ex : construction d'une école, requalification d'une rue, rénovation énergétique d'un gymnase...).

Des dépenses de fonctionnement toujours maîtrisées

Des décisions nationales comme l'augmentation de la cotisation des employeurs à la CNRACL - Caisse de retraite des agents de la fonction publique territoriale et hospitalière - (+ 3 points) ou la hausse du SMIC horaire, conjuguées à des recrutements pour satisfaire de nouveaux services (ex : l'ouverture du nouveau Déclic et de l'Espace de vie sociale Nouvel'R), expliquent l'augmentation de 5,3% de la masse salariale à Osny (moyenne nationale estimée à +4,21% par l'Observatoire de la masse salariale d'Adelyce - La Gazette des Communes).

Malgré cela, et grâce à un effort collectif, les dépenses de fonctionnement des services ont été maîtrisées. La nette diminution de la facture des énergies, grâce aux mesures prises en interne et aux travaux de rénovation énergétique des bâtiments communaux, permet notamment d'absorber la hausse des postes assurance ou restauration.

« Notre volonté reste de maintenir la qualité du service aux Osnysois, même de l'améliorer. Par exemple, à la suite de remontées des habitants, nous mettons l'accent en 2025 sur le budget propreté et espaces verts, passant de 154 000 à 230 000 € », détaille-t-il.

Documents

[Lettre de présentation synthétique CA 2024](#)

[Lettre de présentation synthétique BP 2025](#)